



# Assemblée générale

Distr. limitée  
20 octobre 2008  
Français  
Original : anglais

---

Soixante-troisième session

Première Commission

Point 89 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

**Irlande\* : projet de résolution**

## **Convention sur les armes à sous-munitions**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la conclusion à Dublin<sup>1</sup>, le 30 mai 2008, des négociations sur la Convention sur les armes à sous-munitions,

*Notant* que la Convention sera ouverte à la signature à Oslo, le 3 décembre 2008, et, par la suite, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, jusqu'à son entrée en vigueur,

*Tenant compte* en particulier des tâches confiées au Secrétaire général de l'ONU aux termes de la Convention,

*Prie* le Secrétaire général de fournir l'assistance voulue et d'assurer les services éventuellement nécessaires pour lui permettre d'accomplir les tâches qui lui sont confiées aux termes de la Convention sur les armes à sous-munitions<sup>1</sup>.

---

\* Au nom de l'Autriche, de l'Irlande, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et du Pérou (membres du groupe restreint du processus d'Oslo).

<sup>1</sup> Conférence diplomatique pour l'adoption d'une convention sur les armes à sous-munitions (document CCM/77).

